



**19 janvier 2015**  
à 18 h 30

**COMPTE**  
**RENDU**

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>A donné procuration à (Nom, Prénom)</b>
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier	X		
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole		X	Bernard SAUVAGNAC
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène	Arrivée 18h45		Martine ASTIER
MERILLOU Stéphane		X	Jean Louis NOUHAUD
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès	X		
PERRIER Sylvie	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine	X		
SCHOENDORFF Frédéric		X	
VIANELLO Pascal		X	
VINCENT François	Arrivée 19h		Pascal EJNER
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Mr DOUDARD Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## ORDRE DU JOUR

### FINANCES

1. MODIFICATION DES CLAUSES CONTRACTUELLES DU PRET CREDIT AGRICOLE
2. DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE
3. DEMANDE DE SUBVENTION 2015- COLLEGE FERNAND LAGRANGE -
4. COMITE DES FETES
5. MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE
6. PARTICIPATION RENOVATION EGLISE ORADOUR SUR GLANE
7. SUBVENTION COMICE AGRICOLE
8. VENTE DE CHAISES

### RESSOURCES HUMAINES

9. MODIFICATION GRILLE DES EMPLOIS

### JEUNESSE

10. CONVENTION EYJEAUX /BOISSEUIL POUR L'ALSH
11. MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RAM

### URBANISME

12. ACQUISITION DE TERRAIN /ROUTE DU CROUZY
13. REGULARISATION DE VOIRIE - ACQUISITION DE PARCELLES A Madame MAURELLET – BOS VIEUX

### DIVERS

14. CALM /ENGAGEMENT AU PROJET « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet »
15. COMMISSION ENVIRONNEMENT /Randonnée pédestre

### INFORMATIONS

# FINANCES

## 1. MODIFICATION DES CLAUSES CONTRACTUELLES DU PRET CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Banque de France a changé les critères d'obtention de lignes de réserve pour les banques ayant accordé des prêts aux collectivités. Pour bénéficier de ces lignes, le Crédit Agricole a besoin de modifier la rédaction des clauses contractuelles pour trois contrats de prêts. Ces avenants n'ont aucune incidence sur les conditions des prêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer ces avenants.

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## 2. DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE

Par courrier en date du 14 novembre 2014, M. HADJADJ, Directeur de l'école Guy Monnerot de Boisseuil, sollicite de la commune une aide financière pour les sorties éducatives.

-Un séjour à la neige pour les élèves de CM1 se déroulera en mars 2015, à MORZINE AVORIAZ (74), et comprendra à la fois l'apprentissage du ski et l'étude du milieu local.

Le séjour concerne 31 élèves, la participation des familles serait fixée à 220 € par enfant. Afin d'équilibrer le budget de ce séjour la participation de la commune est sollicitée à hauteur de 6000 €.

-Le directeur souhaiterait également une aide de 1300 € (correspondant au différentiel entre le coût de la classe de neige 2014 et 2015) à répartir sur deux séjours organisés en juin à Lathus (CE) et à Paris (CM2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à la coopérative scolaire de Boisseuil une subvention de 7 300 € pour l'année 2015 pour l'organisation des sorties éducatives de l'école ;
- de s'engager à inscrire la dépense sur le budget de l'année 2015.
- de donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

En 2012 7000 pour 35 élèves (200 € par élève) et une participation famille 195 €  
En 2013 7000 pour 33 élèves (212 € par élève) et une participation famille 200 €  
En 2014 7300 pour 47 élèves (155 € par élève) et une participation famille 210 €  
En 2015 6000 pour 31 élèves (193 € par élève) et une participation famille 220 €  
Et 1300 € pour autres voyages (48 élèves)

Arrivée de Mme Marie MAURIN à 18h45

### 3. DEMANDE DE SUBVENTION 2015- COLLEGE FERNAND LAGRANGE -

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi de demandes de subventions par le collège Fernand Lagrange pour l'organisation de différents voyages à destination des élèves pendant l'année 2015. Il s'agit :

- d'un voyage en ALLEMAGNE du 11 au 16 mai 2015
- d'un voyage en ESPAGNE du 19 au 25 avril 2015
- d'un séjour : en IRLANDE du 28 mars au 4 avril 2015

Pour information :

2012 : 1 600 € pour 91 élèves concernés

2013 : 1600 € pour 87 élèves concernés

2014 : 1600 € pour 82 élèves concernés

2015 : 68 élèves concernés

A l'origine, cette subvention avait été accordée pour le stage initiation à la natation organisée dans les Monédières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention globalisée pour l'organisation des trois sorties.

VOTE : 20 POUR : 15 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3

Les votes « contre » et « abstention » mettent en avant que le financement du collège est une compétence du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- fixer le montant de la subvention accordée au collège Fernand LAGRANGE pour les familles résidant sur la commune de Boisseuil à 800 €.
- donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 20 POUR : 11 CONTRE : 3 ABSTENTION : 6

### 4. COMITE DES FETES

En date du 13 octobre 2014, avec les délibérations N°8 et N°9, le Conseil Municipal avait délibéré et décidé de rétrocéder l'actif du comité des fêtes à la commune. Cet actif devant ensuite être rétrocédé au CAC. Compte tenu de l'inventaire réalisé en ce sens sur les biens du comité des fêtes et au vu de la faible valeur de ces biens, il est proposé de rétrocéder, en l'état, les biens au CAC, sans les intégrer aux biens communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la rétrocession des biens du comité des fêtes au CAC sans les intégrer dans les biens communaux.
- de donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 20 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

## 5. MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la collectivité émet des factures pour les recettes de garderie périscolaire, de centres de loisirs et de cantine, ces factures sont réglées auprès du Trésor Public de Pierre Buffière.

La DGFIP a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres payables par internet). Ce dispositif permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de son gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire. L'accès se fait à partir de notre site internet, la prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire est ensuite sous la responsabilité de la DGFIP.

Le coût pour la collectivité se limite aux frais de commissionnement de la carte bancaire dont le montant est à ce jour de 0.25 % du montant de la créance + 0.05 € par transaction.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif TIPI proposé par la DGFIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver cette adhésion
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dispositif TIPI avec la DGFIP
- de décider d'imputer les dépenses liées aux commissions interbancaires sur le budget principal à l'article 627 (services interbancaires et assimilés)

VOTE : 20      POUR : 20      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Arrivée de M. François VINCENT à 19h

## 6. PARTICIPATION RENOVATION EGLISE ORADOUR SUR GLANE

La commune d'Oradour sur Glane souhaite réhabiliter son église édifiée en 1953 dans le nouveau village symbolisant le renouveau d'un village meurtri.

Ces travaux seront essentiellement financés par la Commune, l'Etat et le Département. Ils ont décidé de faire appel à la solidarité citoyenne et aux communes du limousin dans une démarche humaniste visant à symboliser un message collectif « plus jamais ça ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver une participation financière à ce projet

VOTE : 20      POUR : 13      CONTRE : 1      ABSTENTION : 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer cette participation à 100 €
- de donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 20      POUR : 20      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 7. SUBVENTION COMICE AGRICOLE

Le syndicat d'élevage du canton de Pierre Buffière organise le 28 mars 2015 à Boisseuil, le comice agricole. Il sollicite à ce titre une subvention exceptionnelle de 1680 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention

VOTE : 20                    POUR : 14            CONTRE : 0            ABSTENTION : 6

## 8. VENTE DE CHAISES

*Cette délibération annule et remplace la délibération N°7 du conseil municipal du 13 octobre 2014*

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, suite à un inventaire réalisé, la possibilité de céder à titre onéreux 150 chaises de l'Espace du Crouzy et de la salle polyvalente au tarif de 10 euros TTC la chaise. Ces chaises avaient été achetées en 2010 au tarif de 19,02 euros TTC (la précédente délibération indiquait 19.00 € TTC). Cette vente sera proposée aux différentes personnes qui pourraient être intéressées par des lots de 10 chaises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la cession à titre onéreux de 150 chaises au tarif de 10 € TTC la chaise,
- de donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 20                    POUR : 20            CONTRE: 0            ABSTENTION : 0

## **RESSOURCES HUMAINES**

### 9. MODIFICATION GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la grille des emplois comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, pour répondre à la nouvelle organisation des services administratifs :

- Création d'un poste n°38 de coordination des services sur le grade rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- D'adopter les propositions ci-dessus
- D'approuver la grille des emplois au 1<sup>er</sup> mars 2015 telle que jointe en annexe,
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2015
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 20                  POUR : 20                  CONTRE : 0                  ABSTENTION : 0

## **JEUNESSE**

### 10. CONVENTION EYJEAUX /BOISSEUIL POUR L'ALSH

Monsieur le Maire, en accord avec la commune d'Eyjeaux propose de revoir les termes de la convention liant les deux communes dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs.

En effet, depuis plusieurs années les enfants d'Eyjeaux bénéficient des tarifs communaux quand ils fréquentent le centre de loisirs. En contrepartie Eyjeaux met du personnel et le bus municipal à disposition du centre.

La convention précise les modalités de cette mise à disposition.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré d'autoriser le maire à signer la convention.

VOTE : 20                  POUR : 20                  CONTRE : 0                  ABSTENTION : 01

## 11.MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RAM

Compte tenu de l'évolution du fonctionnement, de la réglementation et des partenariats, il convient de modifier 3 points du règlement intérieur de la structure.

1/ L'information de 1<sup>er</sup> niveau sur les temps de permanence

2/ Le renforcement de la mission de professionnalisation des Relais Assistants Maternels.

3/ Le droit à l'image

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer ce règlement modifié.

VOTE : 20

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## URBANISME

### 12.ACQUISITION DE TERRAIN /ROUTE DU CROUZY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser la situation des parcelles cadastrées AM 117 et AM 194, qui constituent actuellement la Route du Crouzy mais demeurent des propriétés privées.

A l'occasion du règlement de la succession de Mme Madeleine TEXIER, qui était propriétaire de ces terrains, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à régulariser la situation des parcelles cadastrées AM 117 et AM 194 constituant la VC29U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de mandater le Maire pour signer les actes correspondants en l'étude de Maître DEBROSSE, Notaire à Magnac Bourg – 87380,
- de préciser que les frais notariés correspondants seront pris en charge par la commune.

VOTE :                    20            POUR :            20            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### 13. REGULARISATION DE VOIRIE - ACQUISITION DE PARCELLES A Madame MAURELLET – BOS VIEUX

Monsieur le maire indique au conseil que, suite à l'aménagement de deux lots et l'élargissement de la voie communale, Mme MAURELLET Martine est à ce jour, toujours propriétaire des parcelles AI n°110 de 233 m<sup>2</sup> et AI n°111 de 36 m<sup>2</sup> à Bos Vieux. Il convient de régulariser cette situation.

Il est proposé une acquisition à titre gratuit par la commune des parcelles AI n°110 de 233 m<sup>2</sup> et AI n°111 de 36 m<sup>2</sup>,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées AI n°110 de 233 m<sup>2</sup> et AI n°111 de 36 m<sup>2</sup> appartenant à Mme MAURELLET Martine,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition.
- précise que les frais de notaire seront à la charge de la collectivité
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette transaction
- donne au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées;

VOTE :                    20                            POUR :            20                            CONTRE: 0                            ABSTENTION : 0

## DIVERS

### 14.CALM /ENGAGEMENT AU PROJET « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet »

Le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie a lancé un appel à projet « territoire zéro gaspillage zéro déchet » dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte. Limoges Métropole souhaite candidater et demander à chaque commune membre de s'engager. Il s'agit de mettre en œuvre un plan d'action pour continuer à réduire les déchets sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette participation.

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 15.COMMISSION ENVIRONNEMENT /Randonnée pédestre

La commission environnement souhaite engager le groupe « Lous Réjauvits » de Saint Gence pour animer la randonnée pédestre qui sera organisé en juillet 2015. Cette prestation coutera 150 € à la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

-de s'engager à inscrire la dépense sur le budget de l'année 2015.

-d'autoriser le maire à signer les conventions relatives à cette organisation

VOTE : 20 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

### **Informations :**

- Sécurité routière : M. Philippe Janicot est désigné comme correspondant « sécurité routière »
- Remerciements du responsable de la commission sociale à tous les élus pour l'aide apportée lors de l'organisation du repas des aînés
- Bilan CALM 2013 disponible en mairie
- Compte rendu comité syndical SIEPAL M.Debayle
- Calm / représentants aux commissions (document joint à la convocation)
- CIMD87, financement 2015 (en annexe)
- Recensement : 2 896 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, recensement sur la commune du 15 janvier au 15 février.
- ADM87 M.Boisserie souhaite créer une nouvelle association des Maires Ruraux, l'ADM87 a voté à l'unanimité contre la création de cette nouvelle structure (en annexe)
- Attributions de compensation de la CALM : 539 068.15 €
- Evolution DGF voir annexe (en annexe)
- Compte rendu commission environnement : M Sauvagnac

## Questions diverses

- Les membres de la commission voirie souhaitent connaître la date de la prochaine réunion. M. Janicot leur propose le 30 janvier à 20h00
- M. Sauvagnac souhaite connaître la démarche à effectuer par les personnes intéressées par l'acquisition des nouveaux logements du lotissement des Bessières : se rapprocher de l'ODHAC.
- Les places des élus pour les prochains concerts n'ont pas été attribuées. Didier Bardaud envoie cette semaine le programme du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Chaque élu s'engage à répondre le plus rapidement possible. Les places seront réservées par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles. Si 8 jours avant le spectacle, il reste des places, celles-ci seront mises dans « le pot commun » à disposition des élus ou des membres du personnel.
- M. Sauvagnac souhaite connaître les projets de lotissement sur la commune. M. Nouhaud lui répond qu'il n'y a aucun grand projet sur la commune pour l'instant.
- Mme Perrier souligne que les habitants ayant été informés de l'interdiction des feux s'inquiètent de la capacité de la déchetterie d'Eyjeaux à absorber tous les déchets verts. M. Nouhaud répond que l'agglo se doit de s'organiser et que les dépôts supplémentaires seront acceptés.
- Le container à verre du quartier de La planche : Mme Debayle et Mme Sazerat confirment que le récupérateur a été placé sur la route dans un virage et près d'un rondpoint. Elles se joignent à la surprise des habitants quant au choix de l'emplacement. La CALM affirme que c'est un choix technique dû aux contraintes de déchargements (fils électriques ...). La mairie va faire un écrit pour que ce sujet soit réétudié.
- Mme Laleu indique que certains habitants demandent un ralentisseur dans le lotissement du « Vieux Boisseuil ». M. Janicot lui propose que ces habitants écrivent à la mairie.
- Mme Debayle demande s'il existe un règlement quant au stockage de « déchets » sur une parcelle louée. Un champ à La Planche est envahi de vieilles caravanes, et autres engins hors d'état de fonctionnement. Le service urbanisme étudiera cette demande.

Bernard <b>ZBORALA</b> 1er adjoint	Agnès <b>GOUMILLOU</b> 2 <sup>ème</sup> adjoint	François <b>VINCENT</b> 3 <sup>ème</sup> adjoint	Sandrine <b>SAZERAT</b> 4 <sup>ème</sup> adjoint
Philippe <b>JANICOT</b> 5 <sup>ème</sup> adjoint	Agnès <b>PELMOINE</b> 6 <sup>ème</sup> adjoint	Stéphane <b>MERILLOU</b> Conseiller délégué Pouvoir à JL NOUHAUD	Martine <b>ASTIER</b>
Olivier <b>AUROY</b>	Philippe <b>BOURDOLLE</b>	Brigitte <b>CAILLAUD-FROMOLHZ</b>	Michèle <b>DEBAYLE</b>
Christian <b>DOUDARD</b>	Nicole <b>DUGUET</b> Pouvoir à <b>B.SAUVAGNAC</b>	Pascal <b>EJNER</b>	Marie-Laure <b>LALEU</b>
Marie-Hélène <b>MAURIN</b>	Sylvie <b>PERRIER</b>	Bernard <b>SAUVAGNAC</b>	Frédéric <b>SCHOENDORFF</b>  <b>ABSENT</b>
Pascal <b>VIANELLO</b>  <b>ABSENT</b>			

Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD

La Secrétaire de séance

Christian DOUDARD